

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Le Président de la République a annoncé mercredi 28 octobre de nouvelles mesures destinées à lutter contre l'accélération de la pandémie de coronavirus. Le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ont précisé jeudi 30 octobre les modalités qui s'appliquent aux écoles et établissements scolaires. Ils ont rappelé l'importance cruciale de l'éducation de tous les élèves et de la lutte contre le décrochage de certains élèves.

Un nouveau protocole sanitaire est paru jeudi 30 octobre et a été immédiatement mis en ligne sur les sites de l'académie et du rectorat. Vous pouvez le consulter à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/rentree-novembre-2020-modalites-pratiques-305467>

Ce protocole prévoit le renforcement des mesures de distanciation, de limitation des brassages d'élèves, d'aération et de désinfection des locaux et de circulation à l'intérieur des écoles et établissements. Il impose le port du masque pour tous les élèves à partir du CP.

Ce nouveau protocole permet d'accueillir tous les élèves dès lundi 2 novembre dans les écoles et les établissements scolaires. Les écoles et les établissements pourront vous communiquer, à partir du 2 novembre, les éventuels changements auxquels ce nouveau protocole pourra conduire pour votre enfant.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension lors de ces circonstances difficiles pour notre pays et pour notre jeunesse.

Christine GAVINI-CHEVET  
Rectrice de la région académique Normandie  
Rectrice de l'académie de Normandie  
Chancelière des universités

## Hommage à Samuel Paty

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

L'ensemble de la communauté éducative a été profondément affecté par l'attentat commis contre l'un de ses membres, le professeur Samuel Paty, assassiné le vendredi 16 octobre. A travers cet acte de barbarie, c'est toute l'Ecole qui a été attaquée, ainsi que les valeurs de la République, auxquelles nous sommes profondément attachés.

C'est pourquoi se déroulera lundi 2 novembre, dans toutes les écoles, tous les collèges et lycées de France, un temps d'hommage à Samuel Paty, au travers duquel sera réaffirmée l'unité de la communauté éducative autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité.

Après la lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888, **une minute de silence sera observée** par les élèves et les personnels.

Pour les élèves les plus jeunes, la minute de silence peut être remplacée par un temps calme ou un hommage rendu selon une modalité pédagogique adaptée à l'âge et au niveau des élèves. **Les élèves seront accueillis à l'heure habituelle lundi 2 novembre.**

Je sais pouvoir compter, Mesdames, Messieurs, sur votre compréhension en ces circonstances et sur votre attachement, à nos côtés, aux valeurs de la République.

Christine GAVINI-CHEVET  
Rectrice de la région académique Normandie  
Rectrice de l'académie de Normandie  
Chancelière des universités